



# PRÉSENTATION POUR RÉFLEXION SUR LES TARIFS DES SERVICES DE RESTAURATION SCOLAIRE ET DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

COMMUNE D'AUZEVILLE-TOLOSANE  
COMMISSION COHÉSION SOCIALE – 9 MAI 2023

# PLAN DE DÉVELOPPEMENT

- I – Définition des services
- II - La tarification actuelle
- III - Avantages, inconvénients de la tarification actuelle et ses modalités
- IV - Propositions d'objectifs et d'orientation pour la refonte des tarifs
- V - Présentation du système Quotient familial CAF
- VI – Typologie actuelle en QF fiscal / QF CAF – les bascules
- VII - Echanges et co-construction

# I - DÉFINITION DES SERVICES

- A) Restauration scolaire
- B) Activités périscolaires
- C) Activités extra-scolaires

## A) RESTAURATION SCOLAIRE

- La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales transfère aux collectivités locales la responsabilité de la restauration scolaire. Ce service est alors un service public administratif facultatif, local, soumis au principe de libre administration des collectivités territoriales.
- Bien que facultatif, dès lors qu'il a été créé, ce service doit respecter les grands principes du service public, qui sont, notamment, l'égalité d'accès au service, la continuité et la neutralité religieuse.
- Actuellement la tarification est basée sur le quotient familial impôt

## B) ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

- Les services communaux de l'ALAE accueillent les enfants sur les temps périscolaires, tous les lundi/mardi/mercredi matin/jeudi et vendredi des 36 semaines d'une année scolaire, la matin, le midi et le soir,
- ALAE : Accueil de Loisirs Associé à l'École, en plus d'un « mode de garde », vise à offrir des activités de loisirs, de découverte culturelles, sportives aux enfants. Associé à l'école car durant l'École (avant/pendant/après) mais également parce que les activités périscolaires doivent être rattachées aux projets d'École en termes de continuité et/ou complémentarité éducative
- Actuellement la tarification est basée sur le quotient familial impôt

## C) ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

- Les services intercommunaux des ALSH accueillent les enfants les mercredis scolaires midi et/ou après-midi et les vacances (hormis sur les vacances de Noël et 3 semaines l'été)
- ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- La tarification Sicoval des services extrascolaires est basée sur le quotient familial CAF.

## II – LA TARIFICATION ACTUELLE

- A) Présentation du quotient familial impôt
- B) Présentation des tarifs
- C) Coût annuel pour les familles
- D) Évolution des recettes familles sur les 3 dernières années de 2020 à 2022

# A) PRÉSENTATION DU QUOTIENT FAMILIAL IMPÔT

Le quotient familial impôt est calculé selon les ressources fiscales du foyer qui prend en compte la constitution de la famille selon l'équation suivante:  
Relevé fiscal de référence du foyer ( N-1) / 12 mois /  
nombre de parts du foyer

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7
<b>QF/Fiscal</b>	<b>586 €</b>	<b>974 €</b>	<b>1 146 €</b>	<b>1 322 €</b>	<b>1 520 €</b>	<b>1 674 €</b>	<b>1 675 €</b>
1 enfant	1 465 €	2 435 €	2 865 €	3 305 €	3 800 €	4 185 €	4 188 €
2 enfants	1 758 €	2 922 €	3 438 €	3 966 €	4 560 €	5 022 €	5 025 €
3 enfants	2 344 €	3 896 €	4 584 €	5 288 €	6 080 €	6 696 €	6 700 €
4 enfants	2 930 €	4 870 €	5 730 €	6 610 €	7 600 €	8 370 €	8 375 €

2 parents avec

## B) - PRÉSENTATION DES TARIFS

TARIFS 2022/2023					
Tranche de QF/ base fiscale	ALAE matin	ALAE midi	ALAE soir	ALAE merc matin	repas
1	0,07	0,11	0,16	0,16	0,68
2	0,17	0,28	0,36	0,37	0,99
3	0,27	0,46	0,59	0,60	2,03
4	0,37	0,63	0,80	0,82	3,20
5	0,47	0,80	1,00	1,04	4,33
6	0,53	0,91	1,14	1,18	4,97
7	0,58	0,99	1,23	1,27	5,40

A ce jour, la commune n'inclut pas de tarifs spécifiques aux familles non auzevilloises

## C) COÛT ANNUEL POUR LES FAMILLES

Tranche QF impôts tarifs actuels	1	2	3	4	5	6	7
Toute séquence ALAE sur une année	54,72	129,96	211,68	288,72	364,32	414,00	448,92
Tous les repas sur une année	97,92	142,56	292,32	460,80	623,52	715,68	777,60
Les 2 services pour un enfant	<b>152,64</b>	<b>272,52</b>	<b>504,00</b>	<b>749,52</b>	<b>987,84</b>	<b>1129,68</b>	<b>1226,52</b>

## D) ÉVOLUTION DES RECETTES FAMILLES SUR LES 3 DERNIÈRES ANNÉES DE 2020 À 2022

	2020	2021	2022
Recettes ALAE	<b>45 042,77 €</b>	<b>66 273,80 €</b>	<b>73 865,60 €</b>
Recettes restauration	<b>88 250,13 €</b>	<b>144 767,51 €</b>	<b>156 710,90 €</b>
OBSERVATIONS	fermetures services - confinement	Augmentation en septembre 2021 ALAE DE 0,02 à 0,04€ selon les séquences et de 0,15€ par repas + fermeture partielle COVID	Pas d'augmentation en septembre 2022 + année pleine sans fermeture COVID

# III - AVANTAGES, INCONVÉNIENTS DE LA TARIFICATION ACTUELLE ET SES MODALITÉS

- Avantages pour les familles
  - QF Impôt : abattement 10%, et pas de prise en compte des allocations familiales
  - Grille tarifaire actuelle : fourchette basse pour les premières tranches de QF (en comparaison avec les autres commune du SICOVAL ainsi que la tarification intercommunale)
  - Accessibilité du service pour toutes les familles
  
- Inconvénients pour les familles :
  - Manque de lisibilité par rapport à la différence entre ALSH basé sur QF CAF (compétence SICOVAL pour le mercredi midi et après-midi et vacances) et la tarification communale basée sur QF impôt
  
- Avantages pour la commune :
  - Fonctionnel : toutes les foyers ont un revenu fiscal de référence (en comparaison, toutes les familles n'ont pas un QF CAF).
  
- Inconvénients pour la commune :
  - Peu d'équité entre les familles
  - Evolution des recettes familles beaucoup moins dynamique que les charges des services car tarifs quasi constants depuis de nombreuses années
  - Pas de tarification spécifique pour les familles non auzevilloises

## IV - PROPOSITIONS D'OBJECTIFS ET D'ORIENTATION POUR LA REFONTE DES TARIFS

- Equité/Egalité
- Transparence dans les règlements intérieurs et procédures
- Clarté et cohérence du dispositif (Tranche quotient familial et grille tarifaire)
- Spécificités des familles – Inclusion Handicap-monoparentalité-pauvreté- facteurs d'exclusion : définition de critères objectifs et applicables et garantir l'accessibilité des services pour tous (administrés AT)
- Dégager des ressources pérennes au regard de l'évolution du coût de revient des services supportés par la commune et les administrés (fiscalité)
- Adaptabilité du dispositif (urbanisation et aménagement de la commune) et de la carte scolaire (zone tampon déjà délibérée)
- Respecter le cadre réglementaire posé par la CAF dans le cadre des prestations ordinaires de service (PSO) – grille modulée

## V- PRESENTATION DU SYSTEME QUOTIENT FAMILIAL CAF

- A) Modalités de calcul du QF CAF
- B) Les prestations familiales comprises dans le calcul
- C) proposition de répartitions des écarts de QF CAF en 7 tranches

# A- MODALITÉS DE CALCUL DU QF CAF

Calcul du QF pour  
2022 :

I /12ème des (ressources annuelles imposables 2020 - abattements sociaux) (\*)

+

les prestations familiales du mois précédant la demande

/

le nombre de parts (\*\*)

(\*) Il s'agit des ressources nettes des personnes qui vivent au foyer avant abattements fiscaux et charges fiscalement déductibles, indemnités de chômage et maladie.

(\*\*) Le nombre de part correspond à :

- 2 pour les couples ou personne isolée
- 0,5 pour le 1er enfant à charge
- 0,5 pour le deuxième enfant à charge
- 1 pour le troisième enfant à charge
- 0,5 pour le quatrième enfant à charge et au-delà
- 1 par enfant handicapé à charge

## B)- LES PRESTATIONS COMPRISES POUR LE CALCUL DU QF (CF. LC CNAF N°1129 DU 28 FÉVRIER 1986)

- Allocations familiales
- Allocations différentielles ainsi que le montant des allocations versées à l'étranger
- Complément familial
- Allocation pour jeune enfant
- Allocation parentale d'éducation
- Allocation de soutien familial
- Allocation parent isolé
- Allocation d'éducation de l'enfant handicapé, à l'exclusion de l'Aeeh retour au foyer.
- Allocation adulte handicapé
- Allocation forfaitaire pour personnes handicapées
- Majoration pour la vie autonome (Mva)
- Complément de ressources (Crh)
- Allocations logement (Als, Alf)
- Aide personnalisée pour le logement
- Revenu de solidarité active
- Allocation d'adoption
- Allocation journalière de présence parentale y compris son complément éventuel
- Allocation de présence parentale
- Prestation d'accueil du jeune enfant (Allocation de base et complément libre choix d'activité)
- Prime d'activité

## C) -PROPOSITION DE RÉPARTITION DES ÉCARTS DE QF CAF EN 7 TRANCHES

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7
<b>QF/CAF</b>	<b>730</b>	<b>1100</b>	<b>1350</b>	<b>1550</b>	<b>1700</b>	<b>1900</b>	<b>2100</b>
1 enfant	1 825 €	2 750 €	3 375 €	3 875 €	4 250 €	4 750 €	5 250 €
2 enfants	2 190 €	3 300 €	4 050 €	4 650 €	5 100 €	5 700 €	6 300 €
3 enfants	2 920 €	4 400 €	5 400 €	6 200 €	6 800 €	7 600 €	8 400 €
4 enfants	3 285 €	4 950 €	6 075 €	6 975 €	7 650 €	8 550 €	9 450 €

2 parents ou  
parent isolé  
avec

## VI – TYPOLOGIE ACTUELLE EN QF FISCAL / QF CAF LES BASCULES

QF Fiscal	nombre d'enfants en %age
T1	21,38%
T2	16,22%
T3	7,86%
T4	8,60%
T5	9,83%
T6	4,91%
T7	31,20%

QF CAF	Nombre d'enfants en %age
T1	23,34%
T2	16,46%
T3	9,09%
T4	4,67%
T5	4,67%
T6	7,86%
T7	23,59%
NC	10,32%

## VI – TYPOLOGIE ACTUELLE EN QF FISCAL / QF CAF – LES BASCULES

Bascule QF fiscal/QF CAF	Nombre d'enfants	coût avant	coût après	Bascule QF fiscal/QF CAF	Nombre d'enfants	coût avant	coût après
1/1	77	152,64	152,64	5/2	1	987,84	272,52
1/2	12	152,64	272,52	5/4	10	987,84	749,52
2/1	16	272,52	152,64	5/5	8	987,84	987,84
2/2	27	272,52	272,52	5/6	17	987,84	1129,68
2/3	17	272,52	504	5/7	1	987,84	1226,5
3/2	10	504	272,52	6/4	1	1129,86	749,52
3/3	12	504	504	6/5	3	1129,68	987,84
3/4	4	504	749,52	6/6	10	1129,68	1129,68
3/7	2	504	1226,5	6/7	5	1129,86	1226,5
4/1	1	749,52	152,64	7/2	5	1226,5	272,52
4/2	12	749,52	272,52	7/5	3	1226,5	987,84
4/3	8	749,52	504	7/6	4	1226,5	1129,68
4/4	4	749,52	749,52	7/7	88	1226,5	1226,5
4/5	5	749,52	987,84	NC	42		
4/6	1	749,52	1129,68				
5/1	1	987,84	152,64				

## VI – TYPOLOGIE ACTUELLE EN QF FISCAL / QF CAF – LES BASCULES CONCLUSION

Au regard de cette analyse des « bascules » des enfants entre le passage au QF fiscal vers le QF CAF, il faut noter que cela ne dégagerait pas de recettes familles supplémentaires, à contrario, elles seraient à la baisse de **10 625€** pour une année –

**AVANT = 285716€      APRES = 275091€**

*A Noter:*

- *Cette estimation prend en compte les 42 enfants sans QF CAF qui se répartissent pour une majeure partie en T7*
- *Le calcul est basé sur une fréquentation des enfants sur toutes les plages ALAE et tous les repas sur une année pleine, C'est une estimation haute en termes de recettes familles ( en comparaison de la diapo n° 11)*

## VII - ECHANGES ET CO-CONSTRUCTION

- Définition de la stratégie et des réflexions à mener:

### 1) faire des simulations du coût annuel pour les familles si:

Avec application de 3% ou 4% ou 5% sur tarifs séquences ALAE pour toutes les tranches de QF  
ET

Avec application d'un changement de tarifs repas: T3 = 1€ - T4 = 2,20€ - T5/T6/T7 = +7%

### 2) Quelle typologie de QF pour enfants extérieurs

# SIMULATIONS DES VARIATIONS DU COÛT ANNUEL/ENFANT

Tranche de QF	avant	variations si 3% + restau 7% T5 à T7 et diminution T3 et T4	variations si 4% + restau 7% T5 à T7 et diminution T3 et T4	variations si 5% + restau 7% T5 à T7 et diminution T3 et T4
1	152,64	1,64	2,19	2,74
2	272,52	3,90	5,20	6,50
3	504,00	-141,97	-139,85	-137,74
4	749,52	-135,34	-132,45	-129,56
5	987,84	54,13	57,77	61,42
6	1 129,68	62,82	66,96	71,10
7	1 226,52	68,19	72,68	77,17

# QUELLE TYPOLOGIE DE QF POUR LES ENFANTS EXTÉRIEURS

- T1 = 4
- T2 = 12
- T3 = 1
- T4 = 5
- T5 = 6
- T6 = 1
- T7 = 10

48 enfants extérieurs : ne sont pas comptés ceux de l'ASEI (tarifés en T7) ni ceux de l'UPE2A scolarisés à mi-temps sur Auzeville et l'autre mi-temps sur leur école d'affectation



MERCI DE VOTRE ATTENTION